

Mémoire de la Fondation littéraire Fleur de Lys

À l'attention de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec

Déposé dans le cadre de la Consultation générale et auditions publiques sur le document intitulé « Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels »

RÉSUMÉ

La Fondation littéraire Fleur de Lys est un organisme sans but lucratif fondé en 2003. Elle opère une maison d'édition et une librairie en ligne sur le web. Elle tient aussi un magazine d'actualité littéraire en ligne et plusieurs sites web d'information d'intérêt général liée à la culture, y compris au livre et à la lecture. C'est notre expérience de veille de la publication des documents gouvernementaux dans le domaine de la culture qui nous incite à déposer ce mémoire.

Dans notre mémoire, nous nous attardons à l'orientation visant à «Accroître la diffusion proactive» et, plus spécifiquement, à la mise en place des mesures de repérage efficaces des documents sur les sites Internet, tel que présenté dans le document *Synthèse* de la Commission :

II UN CADRE LÉGISLATIF MODERNISÉ ET SOUTENU PAR UNE GOUVERNANCE ET DES STRUCTURES ADAPTÉES

1. Survol des orientations gouvernementales
2. ACCROÎTRE LA DIFFUSION PROACTIVE

Mettre en place des mesures de repérage efficaces des documents sur les sites Internet.

Source : Commission des institutions, Assemblée nationale du Québec, Document de consultation - Synthèse - Orientations gouvernementales pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels, page 8.

Si nous reconnaissons d'emblée la nécessité de mesures de repérages des documents sur les sites Internet gouvernementaux. Cependant, nous recommandons à la Commission de se préoccuper aussi du repérage des documents par les moteurs de recherche sur le web. L'objectif est de permettre aux citoyens de repérer des documents offerts sur les sites web gouvernementaux alors qu'ils questionnent les moteurs de recherche sur le web.

Bref, nous croyons que le gouvernement ouvert doit être connecté au monde plutôt que confiné à l'interne.

DÉMONSTRATION - EXEMPLE

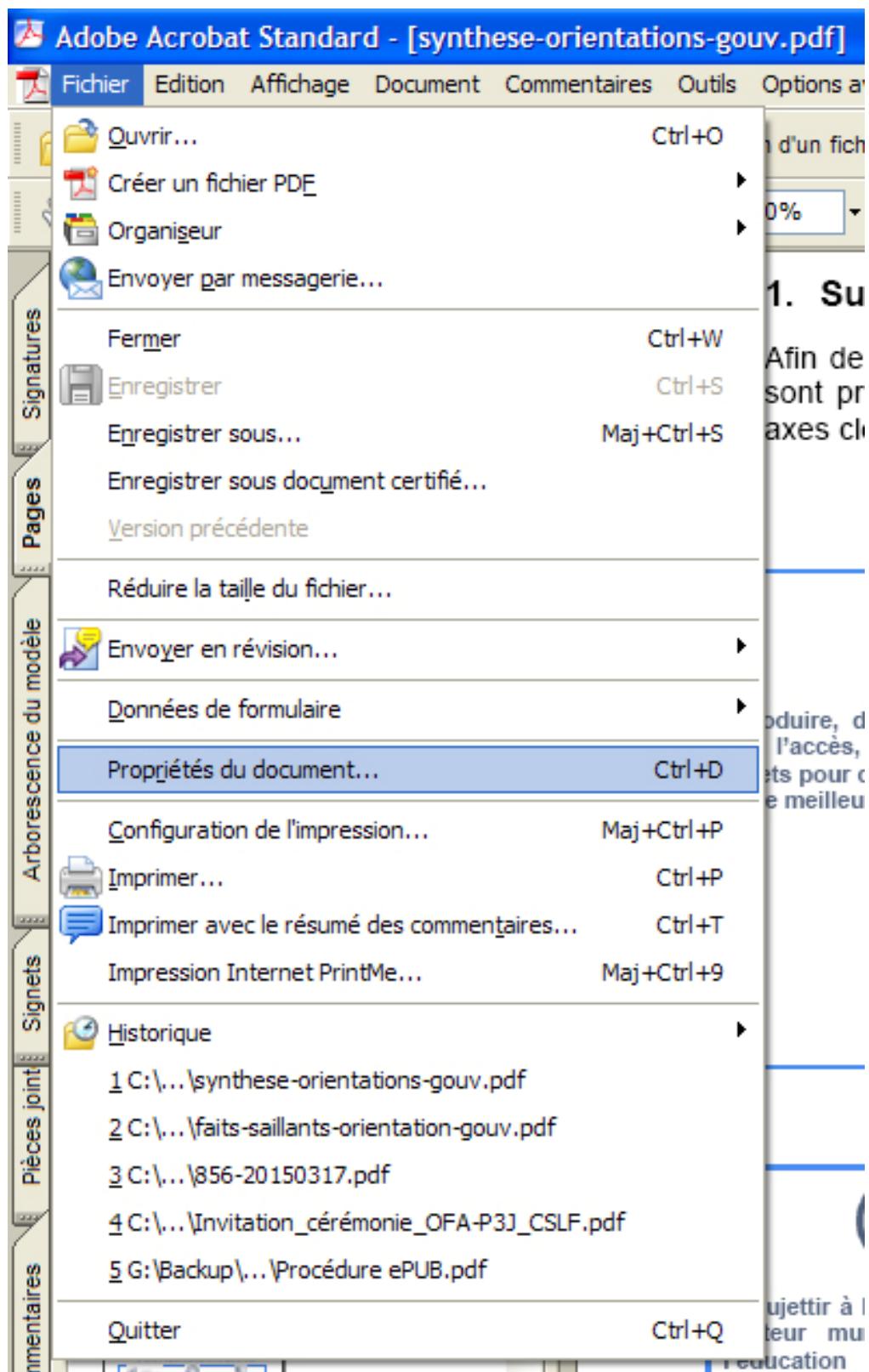
Prenons en exemple ce document :



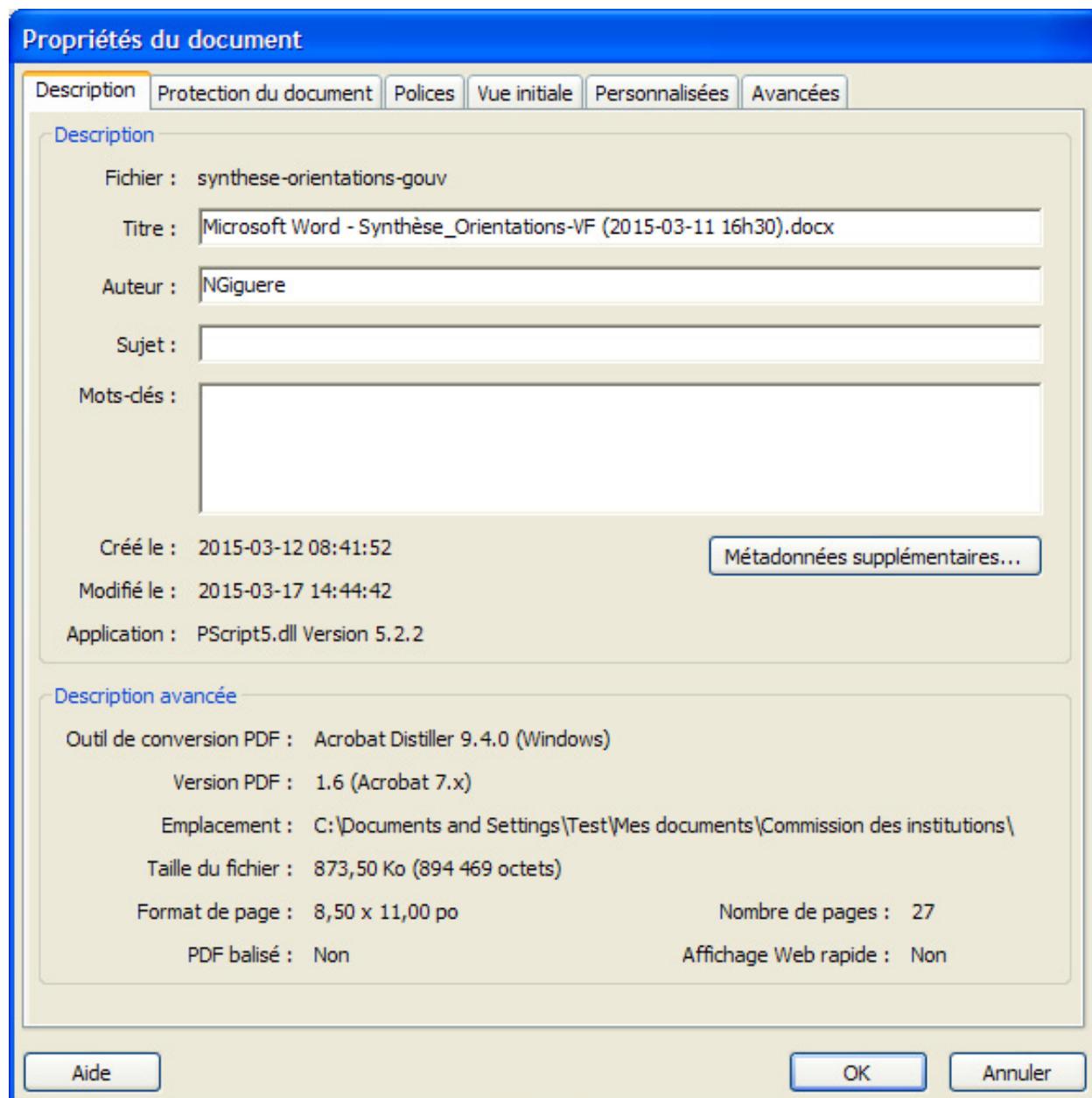
*Plus de transparence,
pour une meilleure gouvernance*

Québec 

Lorsque nous consultons les «**Propriétés du document**» en cliquant sur «**Fichier**» :

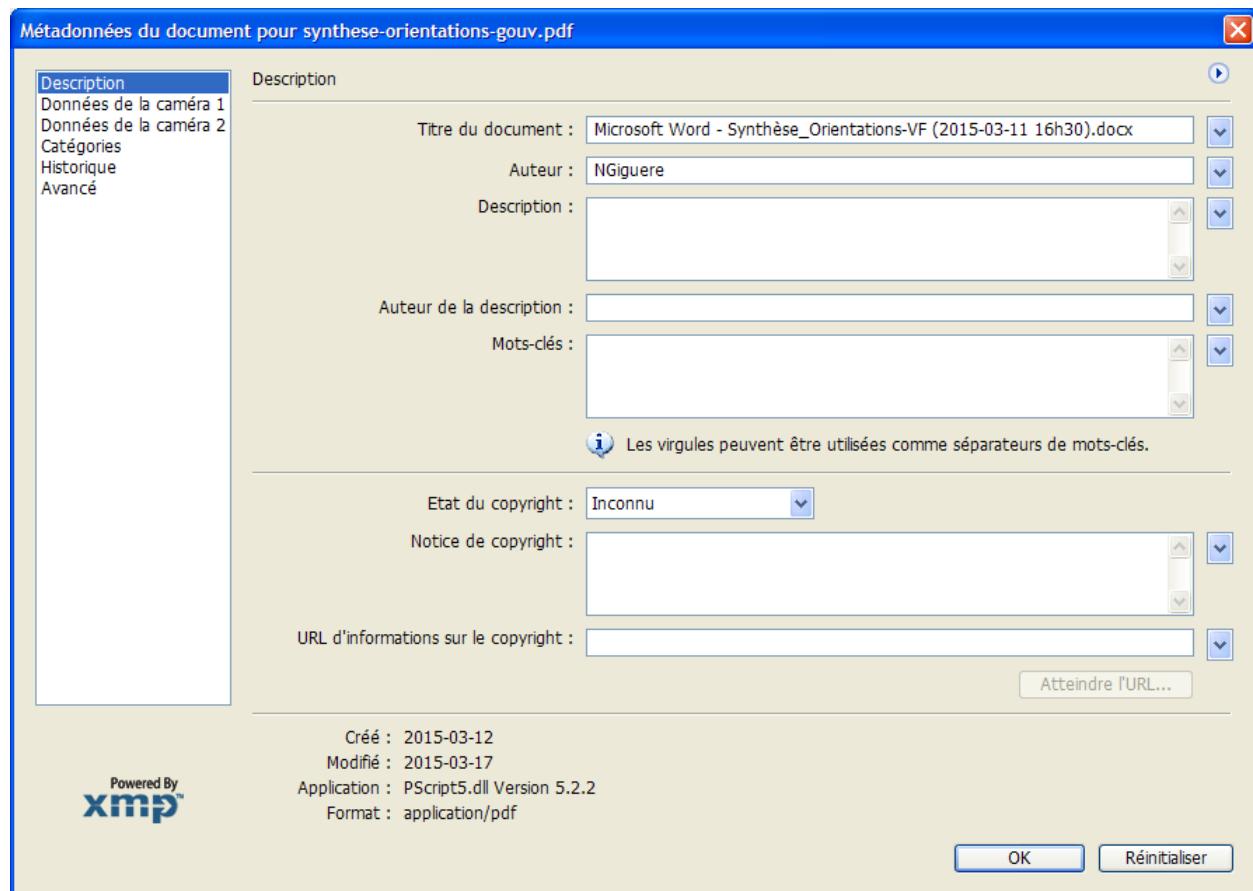


La fenêtre suivante s'ouvre :



On apprend que la case **TITRE** et la case **AUTEUR** sont mal renseignées et que les cases **SUJET** et **MOTS-CLÉS** ne sont pas renseignées. Ces données (dites *Métadonnées*) sont essentielles au repérage et au référencement du document par les moteurs de recherche web (Google, Yahoo et autres).

Et si nous cliquons sur le bouton «**Métadonnées additionnelles**», voici la fenêtre qui apparaît (page suivante) :

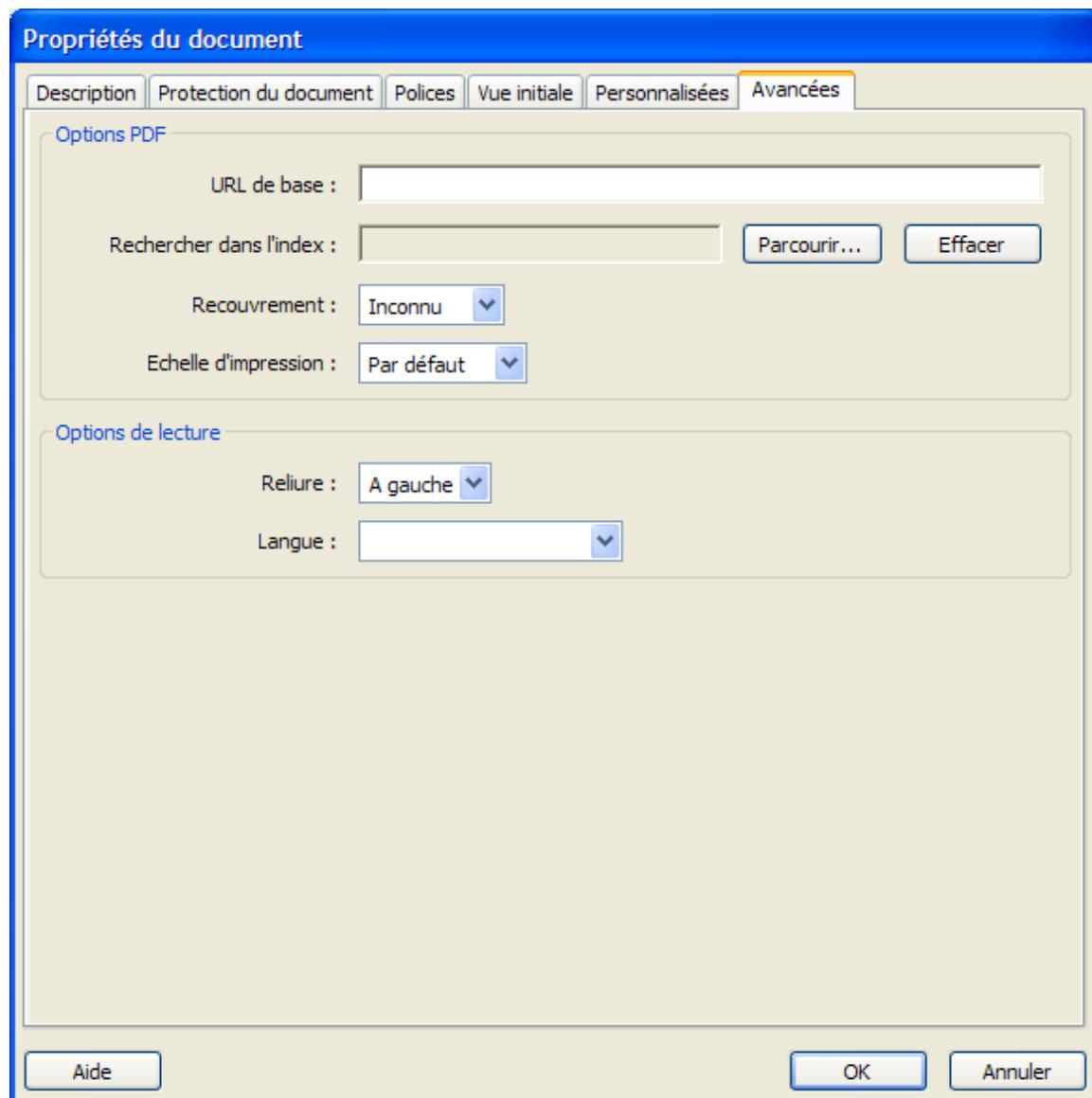


Nous attirons l'attention de la commission sur la case **ÉTAT DU COPYRIGHT** ici renseignée comme «**Inconnu**» alors qu'il devrait préciser que le document est sous copyright. La **NOTICE DU COPYRIGHT** devrait indiquer : «© 2015 Gouvernement du Québec». Et l'**URL D'INFORMATION DU COPYRIGHT** devrait conduire à la page web du site web du gouvernement informant de l'usage permis de ce document.

Et si nous cliquons sur l'onglet «**Avancées**» des «**Propriétés du document**», nous constatons l'absence de l'URL de base du document. Il s'agit de l'URL ou de l'adresse web du document, soit celle de la Commission, soit celle du document sur le serveur du gouvernement :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci/mandats/Mandat-31917/index.html>

http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_103213&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz



Ce document PDF est entreposé sur un serveur du gouvernement afin d'en permettre le téléchargement libre et gratuit. Mais en l'absence de métadonnées (*renseignements manquants*), les moteurs de recherche ne peuvent pas l'indexer efficacement et ainsi le référencer adéquatement parmi les résultats de recherche offerts aux internautes. En conséquence, seuls les internautes qui se rendent sur le site web de la Commission sont informés de l'existence de ce document et de l'offre de téléchargement libre et gratuit qui lui est faite.

Au cours des cinq dernières années, nous avons relevé un très grand nombre de documents gouvernementaux téléchargeables sans aucune métadonnée pour un référencement efficace sur le web. Pourtant, la mise en ligne de ces documents sur le web constitue un effort important du gouvernement pour mieux faire connaître le Québec et se positionner comme un «gouvernement ouvert». Malheureusement cet effort ne porte pas ses fruits sur le web, là où il doit avant tout être présent.

Nous savons qu'il revient au Dirigeant principal de l'information (DPI) au sein du Secrétariat du Conseil du trésor, de s'assurer que les documents offerts par le gouvernement en téléchargement libre et gratuit soient dotés des métadonnées nécessaires à leur référencement.

On trouve d'ailleurs sur le site du DPI cette mention au sujet du standard à respecter dans le cas d'un document téléchargeable :

Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable

Le standard SGQRI 008-02 énonce les règles permettant à tout document téléchargeable sur un site Web, public ou intranet ou extranet, d'être accessible afin de faciliter son utilisation par toute personne, handicapée ou non.

Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable - PDF. (865 Ko)

Source : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-informationnelles/architecture-dentreprise-gouvernementale/standards-et-normes/standards-sur-laccessibilite-du-web/#c1682>

Dans ce document, on peut lire :

S.-s. 2 – Exigences générales

8. Tout document téléchargeable doit :

- a) être accompagné au minimum des métadonnées suivantes :
 - i. le titre;
 - ii. le nom du titulaire du droit d'auteur d'un tel contenu, s'il est mis en ligne par un ministère ou un organisme qui ne l'a pas créé;
 - iii. la date de la plus récente mise à jour ou, en l'absence d'une telle date, celle de la création du contenu;
 - iv. le résumé du contenu;

Ces exigences générales ne sont pas respectées selon notre expérience.

RECOMMANDATION

Nous recommandons à la commission de se préoccuper du repérage et du référencement par les moteurs de recherche web (Google, Yahoo...) des documents gouvernementaux offerts en téléchargement libre et gratuit, et ce, en rendant obligatoire l'ajout de métadonnées à tous lesdits documents, peu importe le format numérique, (DOCX, PDF...).

Serge-André Guay, président éditeur
Fondation littéraire Fleur de Lys

ADRESSE POSATLE
Fondation littéraire Fleur de Lys
31, rue St-Joseph
Lévis, Québec.
Canada.
G6V 1A8

TÉLÉPHONE
418-903-5148

TÉLÉPHONE CELLULAIRE
418-905-7146

COURRIEL

contact@manuscritdepot.com

SITES WEB

<https://fondationlitterairefleurdelysaccueil.wordpress.com/>

<http://manuscritdepot.com/>

FACEBOOK

<https://www.facebook.com/pages/Fondation-litt%C3%A9raire-Fleur-de-Lys/495352177170151>